



MAIN COURANTE temoins

Par **Roccapia**, le 12/12/2021 à 12:19

Le dépôt d'une main courante nécessite-t-il un témoin...?

est-ce qu'un membre de la famille peut servir de témoin... fils, belle fille, etc?

merci pour votre réponse...

Par **janus2fr**, le 12/12/2021 à 13:27

Bonjour,

Non, une main courante est une déclaration que vous faites, il n'y a pas lieu de produire des témoignages.

Par **youris**, le 12/12/2021 à 14:04

bonjour,

Je rajoute qu'une main courante est un registre sur lequel sont consignées les activités d'un commissariat.

elle permet seulement de dater un fait.

salutations

Par **Marck.ESP**, le 12/12/2021 à 14:06

Bonjour

Pour savoir l'essentiel pour une main courante...

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F11182>